

# Le courrier du militant

Fédération  
Nationale  
Équipement  
Environnement

la  
cgt

N° 1508 >> Septembre 2018

**Dossier**

**PLF 2019**

Le 24 septembre, s'est tenu le CTM budgétaire consacré au Projet de Loi de Finances 2019 pour nos ministères MCTRCT et MTES. Après un rassemblement intersyndical devant l'hôtel de Roquelaure et un point presse, nous avons donc entendu François de Rugy, ministre d'Etat, Elisabeth Borne, ministre chargée des transports et Jacques Mézard, alors ministre de la cohésion des territoires nous présenter avec les « bons éléments de langage » la nouvelle douloureuse !

Oui évidemment « ils » savent que nos services et établissements ont fait beaucoup d'effort depuis 10 ans... Mais, la réforme structurelle de l'Etat et les contraintes de suppressions d'effectifs s'imposent ! En effet, 1313 emplois supprimés selon nos calculs pour 2019, après 1 345 en 2018 ; la saignée se poursuit...

Seulement, derrière les chiffres se sont des missions et des personnels qui sont concrètement impactés. C'est ce que nous analysons dans le dossier que nous vous proposons dans cette publication.



Les fermetures de sites, les suppressions et transferts de missions sont annoncées au nom des

« stratégies de réformes » et des « nouvelles technologies ». Alors que la fracture sociale se révèle de plus en plus à travers l'expression du mécontentement, de l'exaspération et de la colère.

Alors que le manque de services publics, leur amélioration et leur proximité sont régulièrement portés par la population, nous devons tenir sur nos revendications en termes d'effectifs et de moyens de fonctionnement et ne pas céder au chantage « austéritaire » du soit disant « poids » de la dépense publique.

Cette dernière n'est pas un coût mais un investissement au service de l'intérêt général et nous devons le porter haut et fort !

Bonne lecture.

Le courrier du militant  
de la Fédération Nationale CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75  
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)  
Site Internet : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Directeur de publication :  
Isabelle ROBERT

IMPRIMEUR:  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET: 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE:  
BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0719 S 06937. ISSN 1277-6459  
Périodicité : trimestriel  
abonnement annuel : 5,34 €,  
plus numéros spéciaux : 8,23 €

## SOMMAIRE

2 - 3	ÉDITO
4-12	DOSSIER
	■ PLF 2019
13-14	CGCV
15	ACTION SOCIALE



TOUTE NOTRE ACTUALITE  
SUR INTERNET

[www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Facebook : @CGTEcologieTransportLogement

# Projet de budget 2019 MTES/MCT De ministères « non-prioritaires » à ministères « biodégradables » ?

## PLF 2019 : encore 1313 suppressions de postes

Plafond d'emploi	2018	2019	Suppressions
MTES	30610	29859	-751
MCT	10195	9991	-204
CGET+ Pol. Ville	573	564	-9
<b>Total</b>	<b>41378</b>	<b>40414</b>	<b>-820</b>

MTES/MCT, 820 suppressions d'emplois et 144 emplois transférés vers d'autres programmes

	2018	2019	Suppressions
<b>EP MTES+MCT</b>	<b>24806</b>	<b>24535</b>	<b>-271 (-504)</b>

Etablissements publics 504 suppressions d'emplois intégrant 232 créations d'emplois pour 2 EP (Société du Grand Paris et Canal Seine Nord Europe)

Pour la DGAC+ENAC (BACEA) 11491 emplois (2018), à 11488 emplois (2019) (-3).

Après une baisse de 996 emplois en 2017, de 1345 en 2018 (-828 au MTES/MCT, -504 dans les EP et -15 au CGET<sup>1</sup>), le projet de budget 2019 prévoit encore une baisse de 1313 emplois. Le gouvernement n'infléchit pas sa trajectoire malgré l'urgence de recrutements pour les missions d'écologie, logement, transports, sécurité ...

De 2013 à 2019 inclus, le cumul des suppressions d'emplois sur le périmètre ministériel (MCT/MTES à structure comparable), aboutit à 9 000, si l'on tient compte des transferts des emplois Etat à la création du CEREMA en 2014. Sur le périmètre des établissements publics de 2008 à 2019 inclus, en tenant compte des transferts à la création de VNF, le cumul des suppressions s'élève à 4 250 emplois. Soit environ 13 250 emplois supprimés.

<sup>1</sup> Commissariat Général à l'Égalité des Territoires transféré des services du premier ministre au MCT

## Eau et Biodiversité (septembre 2018) : l'austérité budgétaire

**(et encore des suppressions d'emplois) ou bien des réponses positives aux avis du CNB (Comité national de la Biodiversité) et rapports demandant des recrutements d'effectifs pour répondre aux besoins et objectifs des missions dans tous les territoires prévues par la loi**

I - L'actualité de l'été marquée par trois décisions gouvernementales, avec, puis sans Nicolas Hulot...avant le projet de budget (PLF) 2019 dévoilé lundi 24 septembre.

Le 4 juillet, le Premier ministre a arbitré un nouveau plan Biodiversité (Biodiversité 2020) avec des objectifs gouvernementaux comportant une cinquantaine de mesures et une grande « discrétion » sur les moyens prévus pour leur application.

Le 27 août, le Président de la République, Nicolas Hulot et le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu, ont reçu la fédération nationale de la chasse (FNC). Une interview de ce dernier au Figaro du 28 août résume la teneur du « compromis trouvé », à défaut d'une communication officielle que la démission/nomination du ministre (Nicolas Hulot/François de Rugy) a « retardée ».

En substance : **baisse du prix du permis national de chasser, nouvelle gestion évolutive des espèces chassables, transfert d'une partie des compétences de contrôle de la chasse de l'ONCFS (EPA de l'Etat) vers les fédérations départementales de chasse. Et fusion des 2 EP ONCFS et AFB (créée en 2017 par la loi de 2016 sur la biodiversité) au motif d'une efficacité accrue de la police de l'environnement avec « 10 effectifs minimum par département ».**

Le 17 septembre le directeur adjoint de cabinet de François de Rugy et le direc-

teur de cabinet de Sébastien Lecornu informent à l'oral nos syndicats. Il n'y aura pas de crédits ou de recettes supplémentaires en 2019 pour les recrutements des services ou établissements de l'Etat chargés de biodiversité. Le projet de fusion AFB-ONCFS doit permettre de faire des économies d'effectifs par mutualisation. Les services départementaux de police eau et nature du nouvel établissement né de la fusion « pouvant inclure également des gardes champêtres communaux, des agents de l'ONF, des agents de l'Etat des DDT, selon des discussions interministérielles à venir »...

Le 30 août, le Premier ministre accompagné de Sébastien Lecornu a conclu la première partie des Assises de l'eau sur **le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) avec un plan en 15 mesures qui modifient** : les financements d'aides aux collectivités par les agences de l'eau, deux redevances sur l'eau, les prêts de la CdC, les appuis techniques possibles des EP de l'Etat en sus des 6 AE (AFB/IRSTEA/CEREMA). Avec l'annonce du lancement de la seconde partie des Assises de l'eau sur le grand cycle cet automne, il a affirmé la volonté de poursuivre le transfert aux régions volontaires de l'animation/coordination de la politique de l'eau (après la Bretagne, Grand Est, le Sud / ex Paca). Et révélé la baisse du plafond de dépenses des Agences de l'eau : 12,6 Md € pour les 6 années du 11ème programme des Agences (soit 2,1 Md/an, au lieu de 2,3 Md/an et 13,2 dans le 10ème programme qui s'achève).

Le 1er août, les directeurs ont envoyé aux OS le plan **d'accélération de la mutualisation entre les 6 AE** en convoquant les 6 CT fin septembre, avec 200 suppressions d'emplois (pour un effectif total de 1600). Cette mutualisation entre agences de l'eau était voulue depuis 2008 par une mesure RGPP.

On relèvera que la démission de Nicolas Hulot fin août ne modifie pas d'un iota ces mesures, préparées par son cabinet pendant des mois.

Le 5 septembre, démission de Nicolas Hulot oblige, le Premier ministre a annoncé des moyens budgétaires en hausse pour le MTES pour les transitions écologiques, énergétiques et la future LOM (loi d'orientation des mobilités), en renvoyant à la présentation du PLF 2019 fin septembre... Mais tout est dans les détails à l'intérieur des budgets.

**II- Il y a pléthore de rapports et avis sur les missions : les besoins de moyens supplémentaires les évolutions d'organisation, ou les économies budgétaires à réaliser...**

Avec des rapports et avis soulignant le besoin de moyens supplémentaires, mais sans suite !

- L'avis du CNB (Conseil national de la Biodiversité) du 21 juin dernier insiste sur les moyens nécessaires au plan biodiversité et propose 90 mesures concrètes ; en particulier, il insiste sur l'augmentation des

effectifs des services de l'Etat et des EP du programme 113 eau et Biodiversité, financés par des crédits d'Etat (budget général) et par de nouvelles recettes fiscales affectées aux Agences de l'eau et à l'AFB (redevances ou taxes artificialisation des sols /redevances sur les apports azotés des engrais et aliments du bétail) ; la CGT a porté ces amendements intégrés à l'avis adopté à une large majorité (sans les voix du MEDEF et de la FNSEA),

- La motion du CA de l'AFB du 26 juin dernier sur la hausse des effectifs indispensables pour mener à bien les missions « anciennes » et nouvelles de LAFB ; cette motion, provoquée par une nouvelle création de Parc marin sans moyen humains, a été votée par tous les membres du CA, sauf les représentants de l'Etat réduits au silence par le commissaire du gouvernement (nouveau directeur de l'eau et de la biodiversité, M. Vatin succédant à M. Mittaut au printemps),
- Le rapport parlementaire de deux députées Nathalie Bassire et Frédérique Tuffnel (LRM et LR) relatif à l'application de la loi Biodiversité de 2016 formule 49 recommandations ; il pointe à plusieurs reprises le manque de moyens nécessaires notamment humains pour répondre à toutes les missions confiées par la loi à l'AFB (rapport n° 1096, commission développement durable Assemblée Nationale, 20 juin 2018),
- Le rapport parlementaire de deux députés Adrien Morenas et Loic Prud'homme (FI et LRM) sur la ressource en eau (rapport n°1101, commission développement durable Assemblée Nationale, 21 juin 2018). Il relève les enjeux des investissements et changements nécessaires pour répondre aux besoins d'eau, en particulier au regard de l'adaptation au changement climatique (réchauffement), sans en dégrader la qualité,
- Le rapport d'inspection générale

(CGEDD) de 2016 sur les propositions de « scénarios de financement des politiques publiques de préservation des ressources en eau, de la biodiversité et des milieux marins », qui estime à 200/240 M€ annuels le besoin de crédits supplémentaires à l'horizon 2020. Ce rapport s'appuie notamment sur les préconisations du rapport de 2013 sur l'évaluation de la politique de l'eau dans le cadre de la MAP (modernisation de l'action publique),



**Avec des rapports cherchant à réaliser des économies budgétaires, des mutualisations, des fusions, des transferts de compétences vers les collectivités sans s'intéresser aux besoins des missions et à l'état des milieux naturels et aquatiques...**

- Le rapport des inspections générales IGF-CGEDD sur « l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité », remis en avril 2018 à leur demande aux ministres Nicolas Hulot et Gérald Darmanin (rendu public en juin), qui préconise une série d'économies passant par des rattachements, mutualisation accélérée, fusions, selon cinq grands scénarios, avec également

des transferts aux collectivités territoriales. Ce, malgré un constat pertinent sur le rapport entre les missions à remplir selon les objectifs, d'une part, et la réalité des moyens, d'autre part. « La politique de l'eau et de la biodiversité se trouve contrainte par la réduction des moyens humains disponibles ». Les nombreux objectifs fixés par la loi de 2016 sont « affectés par la faiblesse, sinon l'absence de moyens correspondants ». « Les contraintes budgétaires sont ainsi

devenues les véritables déterminants de ces politiques »

- Non mentionné par le Premier ministre dans son discours du 30 août dernier, le plan de « mutualisation accélérée des agences de l'eau » a été envoyé le 1er août aux organisations syndicales. Les 200 suppressions d'emplois (sur 1600) à faire en 4 ans représentent l'objectif premier. Ces suppressions ne sont justifiées par aucune raison technique ou évolution de mission précise. La lettre des directeurs d'agences accompagnant ce plan se borne à avertir que les 200 suppressions ne pourront plus être obtenues par les seuls départs en re-traites, comme pour les suppressions réalisées ces dernières

années. Et prévoit donc pour les postes supprimés en cas de fonctions mutualisées ou abandonnées, de déployer des redéploiements (en interne, entre Agences, entre EP et/ou services de l'Etat..) et des primes « aux départ volontaires ».

- L'amplification des effets de la convention de rattachement des 10 Parcs nationaux à l'AFB, avec l'objectif de réaliser des économies sur les moyens humains des fonctions supports de chaque parc ou sur d'autres fonctions plus techniques.
- Le rapport général de la commission CAP 2022 (publié en juillet et daté avril 2018) n'est pas très prolixe sur les missions eau et biodiversité par rapport à d'autres politiques publiques des deux ministères MTES et MCT. Il préconise cependant : 1°) de revoir le partage de responsabilités en territoires entre AFB, ONCFS et DREAL, DDT « peu lisible en matière de contrôle », 2°) la DEB (à la DGALN) devrait être réduite dans ses missions vis des opérateurs AFB, AE, ONCFS..., 3°) les compétences d'animation et de coordination des DREAL et DDT dans ces domaines pourraient être transférées aux conseils régionaux 4°) la simplification de la nomenclature et de la police administrative de l'eau. Par comparaison, dans d'autres domaines le rapport demande de tout transférer à des Agences existantes ou à créer (ANCT/DGAC/Matières premières énergétiques...).
- Le projet de plan de transformation ministériel AP 2022 (évoqué au CTM du 26 juillet dernier) comporte d'ores et déjà trois mesures sur eau et Biodiversité, outre le recours permanent et général selon les préfets aux expérimentations dérogatoires à la réglementation. 1°) regroupement des opérateurs AFB/ONCFS 2°) Accélération de la mutualisation entre Agences de

l'eau et suppression de 200 postes en 4 ans 3°) simplifications et allègements règlementaires au titre de la police de l'eau et de sa nomenclature. Mais d'autres mesures, piochées dans le menu des préconisations du rapport IGFF/CGEDD d'avril 2018 pourraient compléter celles-ci.

- A venir pour la mi-septembre, un rapport demandé par le MTES au CGEDD sur l'exercice de la police de l'eau et de la nature dans les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat (lettre de mission du 26 juin 2018). Il s'agit « dans le contexte de contraintes sur les moyens disponibles et de recherche d'une efficacité accrue de la mission de police », de dresser un état des lieux de la répartition des effectifs/tâches de la chaîne de la police eau et nature (administrative, comme judiciaire) des DDT, DREAL et opérateurs AFB, ONCFS, Parcs nationaux. Et de proposer des transferts de missions de police de la chasse des DDT et ONCFS vers les fédérations départementales, des allègements en matière de police de l'eau en lien avec les simplifications, le transfert possible d'effectifs de DREAL et DDT en charge de missions de police et de contrôle vers les SD de l'AFB/ONCFS.
- Enfin un rapport a été confié au sénateur Bignon sur le bilan et l'évolution du plan d'action « Zones Humides », pour cet automne...

### III- L'évolution des Agences de l'eau

Sur le petit cycle de l'eau, les 15 mesures décidées par le Premier ministre fin août en clôture de la première partie des Assises de l'eau (Dossier de presse 30 août 2018) visent deux objectifs : 1° revoir les subventions des Agences de l'eau aux collectivités locales gestionnaires des 22168 réseaux d'eau

potable et d'assainissement, améliorer les financements de la Caisse des Dépôts, 2° améliorer les connaissances sur l'état des réseaux, les prix de l'eau, l'offre d'ingénierie. **Ces réformes reprennent des préconisations du rapport IGF/CGEDD du printemps.**

Priorités aux renouvellements des investissements des territoires ruraux (eau potable et assainissement) : 1500 réseaux (2 Md des AE), contrats de progrès avec 1000 réseaux (1,5 Md des AE), emprunts CdC (2 Md sur 60 ans à 0,75 %), aides à la gestion des eaux pluviales si problèmes pour la qualité des milieux (1 Md des AE). Sont annoncées en contrepartie de ce recentrage, la réforme de deux redevances « d'ici 2022 » : redevances pollution domestique et consommations d'eau. Les primes épuratoires seraient supprimées.

Le discours gouvernemental présentant ces 15 mesures (site du MTES) révèle mieux le sens des réformes en cours que le détail de chaque mesure. Pour le Premier ministre, le rôle des Agences sur le petit cycle de l'eau doit diminuer, avec un « recentrage ». Le modèle des « mutuelles de l'eau » doit changer : les 6 AE devant suivre désormais une logique « d'opérateur, ce qui va impliquer de faire des choix dans l'attribution des aides qui ne seront plus automatiques ». Les Agences doivent « prendre leur part dans l'objectif de maîtrise de la dépense publique ». Le budget des Agences de l'eau doit diminuer : 12,6 Mds d'euros dans les 6 prochaines années, soit un plafond annuel de 2,1 Md- 11ème programme 2019-2024, en réduction de 600 millions, au regard du 10ème programme (13,2 Md et plafond annuel de 2,3 Md) – lui même amputé de 2014 à 2018 inclus de 1 milliard d'euros par les prélèvements au profit du budget général de l'Etat.

Le processus de rapprochement / puis fusion entre 4 des 6 Agences (sur le principe des « 2 petites dans les 2

grandes » : Rhin Meuse dans RMC et Artois Picardie dans SN, recommandé par le rapport IGF/CGEDD) semble écarté pour le moment, le Premier ministre affirmant l'excellence de l'organisation par bassin (6 grands bassins, la Corse et les Outre mer).

Non mentionné par le Premier ministre dans son discours, **le plan « mutualisation accélérée des agences » a été envoyé le 1er août aux OS. Les 200 suppressions d'emplois (sur 1600) à faire en 4 ans en représentent l'objectif premier. Ces suppressions ne sont justifiées par aucune raison technique ou évolution de mission précise.** La lettre des directeurs d'agences accompagnant ce plan se borne à avertir que les 200 suppressions ne pourront plus être obtenues par les seuls départs en retraites, comme pour les suppressions réalisées ces dernières années, et qu'il faudrait instituer des primes aux départs « volontaires »...

Aucune mention précise dans ce plan « mutualisation accélérée » des nouvelles missions confiées aux Agences sur la Biodiversité par la loi de 2016.

Pas un mot sur la reconduction ou non en 2019 des prélèvements au profit du budget général de l'Etat (200 millions en 2018), au profit de l'AFB (dont 41 pour le plan Eco-phyto), de l'ONCFS et des Parcs nationaux. 321 millions en 2018 avec la disparition totale des crédits subventions Etat pour ces établissements pour la première fois en

2018. Si cela est reconduit, ce serait 2,4 milliards d'euros en moins pour les dépenses engagées par les agences pour l'eau dans les 6 prochaines années (521 M x 6 + 600 M x 6).

Pour les DOM/TOM Outre-Mer, sont annoncées : des rencontres « Acteurs de l'eau des Outre Mer » (17 septembre), la révision prochaine du plan d'action et des chartes sur eau et assainissement (mesure n° 9, mais sans annonce de volume financier). On se rappellera que c'est l'AFB (ex ONEMA) qui assure la solidarité financière eau (inter Agences de l'eau) avec les Outre Mer, en plus d'éventuels co-financements Etat (programme budgétaire Etat interventions territoriales de l'Etat, ou Contrats de plans CPER).

#### IV- Fusion AFB et ONCFS...Sous le seul angle de la police ?

La fusion AFB et ONCFS a été annoncée le 28 août par voie de presse (interview au Figaro de Sébastien Lecornu) et présentée à l'oral aux organisations syndicales le 17 septembre. Elle passera par

une modification de la loi Biodiversité de 2016 créant l'AFB, par la loi « de préférence » ou une ordonnance d'habilitation législative selon un calendrier parlementaire inconnu à ce jour, mais pour une création début 2020. Cette fusion ONCFS-AFB, AFB créée par fusion de 4 EP existants en janvier 2017 (AAMP, ONEMA, PNF, GIP ATEN), avait été repoussée en 2016 dans les débats sur la création de l'AFB par le gouvernement et une majorité de parlementaires. Au profit d'une coopération entre les services des deux établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature, sous forme d'unités communes inscrites dans la loi de 2016, mais non appliquées depuis en raison d'un refus de la majorité du CA de l'ONCFS dominé par les représentants du monde de la chasse.

Signalons que la mutualisation des services de police ONCFS et ONEMA (intégrée depuis à l'AFB) était voulue depuis 2008 par une mesure RGPP. Rappelons que depuis une dizaine d'années, sont déployés des plans d'actions de contrôle approuvés par les préfets -



DDT(M), AFB (ex ONEMA), ONCFS – Missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN), ainsi que des partenariats avec les parquets en matière de suites judiciaires sur les infractions eau et nature.

Le secrétaire d'Etat, annonce la fusion, en ne parlant que de la police et avec l'avantage de « garantir un effectif au minimum de 10 agents par département »...Alors que la moyenne actuelle du cumul des 2 SD des 2 établissements donne 15/16 agents... 30 % des SD de l'AFB et de l'ONCFS étant en dessous des seuils planchers d'effectifs respectivement de 4 et 11. Le 17 septembre, le directeur de cabinet rectifie ce chiffre de 10 en précisant que ce n'est pas la moyenne voulue par service départemental.

La totalité des effectifs (en ETPT) chargés de contrôle et de police serait de 1406 (459 AFB + 947 ONCFS, somme des SD et DR parties contrôle et police).

Le 17 septembre, les directeurs de cabinets précisent à l'oral que sont également en question selon des « discussions interministérielles à venir », d'éventuels transferts aux nouveaux SD du nouvel établissement (AFB/ONCFS fusionnés) d'effectifs chargés de police issus... de l'ONF, de gardes champêtres communaux, des parcs nationaux et d'effectifs chargés de police eau et nature des DDT...

Le corollaire de la fusion est le transfert aux fédérations départementales de chasse d'une partie des missions police de la chasse (voir de connaissance et de suivi des espèces...).

## V- Les Chiffres clés du programme 113 Eau et Biodiversité

- Effectifs 2018 : dans les EPA 5258 EPTP (en équivalent temps plein travaillé) 6 AE, ONCFS, AFB, CLERL, EPMP ; dans les services de l'Etat 3 000 ETPT une partie des effectifs des services suivants : DREAL-DEAL, DIRM-DM, DDT(M)
- De 2008 à 2018, en dix ans, les effectifs des EPA du programme



baissent de 200, malgré la création de nouveaux Parcs nationaux, de l'EPMP (marais poitevin), des parcs marins et de l'AAMP, et enfin de l'AFB en 2017 (avec addition de 75 transferts du MNHN/SPN et des effectifs des 4 EP fusionnés).

- En 2018, les baisses sont de 92 (moitié dans les 6 AE et à l'ONCFS, 5 dans les Parcs nationaux). D'ici 2022, le seul chiffre dévoilé est celui de moins 200 dans les 6 AE et de moins 10 à l'AFB en 2019...
- Les effectifs de l'Etat dans les DDT(M) correspondant aux missions du programme 113 ont connu depuis 2016 en trois vagues le « décroisement », consistant à transférer les agents du ministère chargé de l'agriculture au budget du ministère chargé de l'écologie (environ 800 ETPT), mais sans augmentation physique des agents dans les services « eau, nature »...

- « Débudgétisation », le tournant de 2018 : les crédits Etat du programme baissent de 47 % en 2018 (de 280 à 148 millions). Les subventions de crédits Etat à l'AFB dans son ensemble (outre l'ex ONEMA, parties issues de l'AAMP, PNF, GIP ATEN), de l'ONCFS, des Parcs nationaux, sont toutes financées en 2018 par des prélèvements sur les budgets des Agences de l'eau. Ceux-ci financés par les redevances sur l'eau sont payés à 85 % par les ménages sur les redevances de consommation domestique.

• Baisse accentuée des budgets des 6 Agences de l'eau à partir de 2019. Le plafond annoncé prévoit 12,6 Md€ pour 6 ans (11ème programme des AE 2019-2024) au lieu de 13,2 Md (10ème programme 2014-2018).

- Rappel des prélèvements au profit du budget général de l'Etat de 2014 à 2018 inclus : 1 Md€.
- Le projet de création d'un 11ème Parc national à dominante forestière (feuillus de plaine – Bourgogne-Franche Comté-Grand Est) en 2019 avec une trentaine d'emplois seulement, sera-t-il concrétisé par des « re-déploiements », c'est-à-dire des suppressions d'emplois dans les 10 autres Parcs nationaux ?
- La nouvelle « convention de rattachement » entre l'AFB et les 10 Parcs nationaux vise à réaliser des économies d'emplois dans chaque Parc et serait l'alibi trouvé pour ces suppressions/redéploiements...



## Le drame de Gênes peut-il arriver en France ?

### Mauvais état des ouvrages !

Un pont d'un grand axe autoroutier qui s'effondre dans un pays européen en Italie, comment peut-on expliquer cela ? Les conséquences sont graves, 43 personnes y ont laissé leur vie, d'autres seront meurtris à jamais, toute une ville, une région, un pays sous le choc qui vont se poser à jamais la question, comment a-t'on pu en arriver là ?

Bien sûr, des experts, tous plus avisés les uns que les autres, y vont de leurs explications, pointant notamment la conception et le vieillissement du pont Morandi. L'enquête devra donner les causes de cette catastrophe.

Pourtant la première réaction du gouvernement italien a été de retirer la concession au gestionnaire privé de l'autoroute dénonçant ainsi le défaut d'entretien. Est-ce déjà une première réponse ?

Est ce qu'un tel drame peut arriver en France ?

Au regard du rapport d'audit sur le réseau national non concédé remis à la ministre des transports par deux sociétés suisses, Nibux et IMDM, cette question paraît toute à fait légitime.

En effet, ce rapport pointe le mauvais état d'une partie des ouvrages, ceux-ci ne sont réparés en moyenne que tous les 22 ans, **30 % d'entre eux nécessitent de grosses réparations et pour 7 % des cas, les dommages sont plus sérieux, présentant à terme un risque d'effondrement.**

Mais surtout si les budgets restent constants, **dans 20 ans 62% des routes seront fortement dégradées et 6% des ponts « hors services ».**

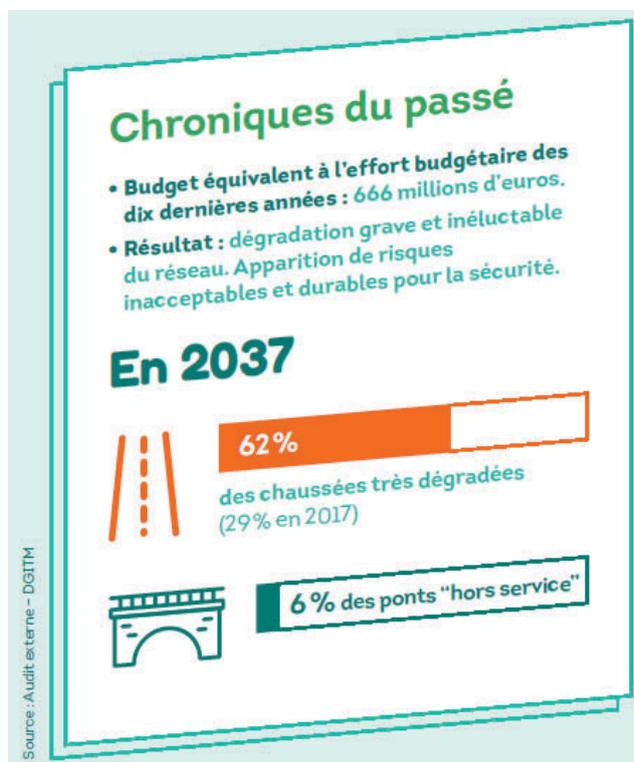


La CGT n'a pas attendu le résultat de cet audit externe pour dénoncer le déficit d'entretien du réseau et des ouvrages. **Cela fait des années que les agents sur le terrain le constatent : moyens d'investissement réduits, périodicité d'interventions allongées, baisse constante des effectifs, conditions de travail de plus en plus difficiles, insécurité accrue, dégradations des réseaux...**

La loi de décentralisation de 2004 a été une étape importante pour la gestion du réseau routier avec le transfert d'une partie des compétences routières en 2006 vers les collectivités territoriales. L'Etat a réorganisé son réseau national non concédé autour de 11 DIR mais a continué à pratiquer une politique de réduction des moyens et effectifs, qui a eu des effets désastreux sur la politique d'entretien du réseau.

Le ministère en charge des transports disposait d'un réseau scientifique et technique en capacité de mesurer la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art. Celui-ci a été fortement restructuré suite à la loi de décentralisation, constitué en deux établissements publics : CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux). Ils sont aujourd'hui en grande difficulté subissant la politique de réduction des moyens et effectifs avec un fort risque de nouvelles restructurations entre les projets de nouvelle gestion du réseau routier national (RNF) et la future agence de cohésion des territoires (ANCT)...

Le constat du rapport est éloquent la France, avec en moyenne 600 millions d'euros par an consacrés aux dépenses d'entretien et de gestion du réseau routier national non concédé, a accordé moins de moyens financiers pour



l'entretien des réseaux que ses voisins européens.

Le ministère des transports a bien prévu de financer 1 Milliard €/an sur 10 ans ce qui correspond à 400 millions €/an en plus par rapport au financement moyen actuel. Cependant ce montant supplémentaire annoncé par le ministre ne précise pas la part consacrée à l'entretien courant. Part aujourd'hui nettement insuffisante pour une bonne qualité et sécurité des réseaux et ouvrages. Les arbitrages sur le PLF 2019 et sur le projet de loi LOMI préciseront la réalité des crédits supplémentaires et les modes de financement.

Le ministère en charge des transports reconnaît aujourd'hui l'insuffisance d'entretien des réseaux et des ouvrages. La ministre annonce un projet de loi avec une programmation des infrastructures sur les deux prochaines décennies. Selon la ministre. « Cette programmation devra s'appuyer sur **des ressources financières solides et pérennes**, en privilégiant, chaque

fois que c'est possible, **le paiement par l'utilisateur ou par le bénéficiaire final des infrastructures** ».

Le projet annoncé d'une agence des routes présenté par la DGITM semble suspendu.

Bercy visiblement estime que les pistes de nouvelles concessions et de partenariats public-privé n'ont pas été suffisamment exploitées.

La CGT s'oppose fermement à ces hypothèses de transfert au secteur privé. Nous connaissons la philosophie d'un secteur privé qui cherche à faire des profits et continue de rétribuer ses actionnaires. Les entreprises sont prêtes pour cela à rogner sur toutes les marges, notamment sur la masse salariale mais aussi sur l'entretien et la maintenance.

C'est sans doute ce qu'a privilégié la société concessionnaire italienne et qui explique le retrait de sa concession par l'Etat italien.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération dans la détérioration des infrastructures routières : le déficit d'entretien régulier mais aussi l'augmentation du trafic notamment poids lourds. Dans certaines métropoles, les ouvrages, notamment en zones périurbaines, n'ont pas été conçus pour supporter un trafic urbain, national voire international aussi important. En Ile de France, nous avons l'exemple du pont de Gennevilliers, géré par la DIR, sur l'A15 dont la pile est en train de s'affaïssir.

Suite au drame de Gênes, on ne peut plus dire que le risque d'effondrement n'existe pas. En France plusieurs rapports, précédant les audits de 2018, ont tiré le signal d'alarme sur le niveau d'entretien des réseaux et des ouvrages. Le gouvernement semble en avoir pris conscience mais quels moyens va-t-il accorder ? La logique libérale du gouvernement aurait tendance à confier plus de gestion au secteur privé et à trouver des sources de financement auprès des usagers.

Pour la CGT, le problème doit être abordé d'une toute autre manière. **Les infrastructures routières répondent à des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, elles ne doivent pas relever du secteur marchand mais du service public.**

Pour ces raisons fondamentales, l'Etat doit garder **une maîtrise publique** de la gestion en s'appuyant sur : **Une direction nationale des infrastructures de transport : la DGITM** qui par une gestion de l'ensemble du réseau national doit pouvoir :

- Assurer une gouvernance par l'Etat de l'ensemble du réseau routier (national + collectivités),
- Répondre aux besoins d'informations aux usagers
- Avoir une meilleure gestion en cas de crise

### Des services déconcentrés : les Directions Interdépartementales des Routes (DIR)

Ces services déconcentrés doivent être réorganisés à partir d'une logique de réseau mais aussi de proximité territoriale par souci d'efficacité et de coûts environnementaux.

**Des services supports** pour assurer efficacement les missions d'exploitation et d'entretien avec :

- **Des services maintenance d'ouvrage** pour assurer la maîtrise d'ouvrage et piloter les projets routiers neufs
- **Un réseau scientifique et technique assuré par le CEREMA** (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), **l'IFSTTAR** (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), **le CETU** (Centre d'Études des Tunnels)...
- **Des Parcs routiers** avec des ateliers, des magasins des moyens en matériel BTP mutualisés.

L'Etat doit pratiquer **une autre politique de transport** en développant des modes de transports alternatifs au transport routier. Rappelons que le transport routier est plus grand émetteur de gaz à effet de serre et premier responsable de la détérioration des réseaux. L'Etat doit mettre en place **une véritable politique d'aménagement du territoire** en stoppant les concentrations urbaines afin d'éviter les flux de mobilités périurbains générateurs de pollution, de congestion de circulation et de détérioration des réseaux.

### DIR et CEREMA : surveillance des ouvrages d'art

Le réseau routier national non concédé (RRN) utilise pour la gestion de ses ouvrages d'art les Instructions Techniques pour la Surveillance et l'Entretien des Ouvrages d'Art (ITSEOA) et la méthode IQOA (Image Qualité des Ouvrages d'Art).

Cette méthode IQOA a été déclinée pour les ponts, les murs de soutènement et les tranchées couvertes notamment. Cette méthode s'appuie sur une cotation des désordres conduisant à une classification des ouvrages.

Concernant l'organisation, les Pôles de Gestion des Ouvrages d'Art (PGOA) des 11 DIR gèrent l'ensemble des OA sur RRN et font appel aux groupes Ouvrages d'Art du CEREMA pour réaliser les inspections détaillées périodiques des ponts (la périodicité de retour étant en moyenne de 6 ans).

Des visites annuelles de type patrouille sont réalisées tous les ans par les implantations des DIR ainsi que des visites triennales.

Les PGOA sont chargés de collecter l'ensemble des données de surveillance, qui débouchent bien entendu sur des opérations d'entretien courant, d'entretien spécialisé, de réhabilitation, exceptionnellement de démolition.

Dans le cadre des diagnostics et des calculs nécessaires à la réalisation d'un projet de réhabilitation, les PGOA font également appel aux équipes du Cerema. **Mais, malgré une méthode robuste, faute de moyens humains et financiers, la situation des ouvrages se dégrade.**

#### L'état des chaussées sur le réseau routier national non concédé (2016)

- Limites régionales
  - Réseau routier national (RRN)
  - Chaussées en mauvais état
  - Chaussées nécessitant un entretien
  - Chaussées en bon état
  - Chaussées non évaluées
- Source: DGITM-DIT



Pour la CGT, il y a des moyens pour financer les infrastructures routières et procéder à la régénération des réseaux routiers avec :

- **La renationalisation des autoroutes concédées**, le profit généré par les péages, au lieu d'aller dans les poches des actionnaires, pourrait largement contribuer à l'entretien du réseau routier et à la maintenance des ouvrages et à développer d'autres modes de transports alternatifs au transport routier, moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- **L'arrêt des Partenariats Public-Privé** véritable gabegie financière en termes de gestion publique
- **L'affectation des 30 Mds€ annuels de la taxe sur les carburants** (TIPCE, Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le financement des infrastructures
- **L'arrêt des remboursements d'exonération de TICPE aux entreprises de transports** (1Md en 2018, 3Mds en 2021)
- **La création d'une vraie redevance nationale sur la circulation des poids lourds (PL) et les camionnettes (VUL) pour assurer un financement sérieux en milliard d'euros.**
- **En créant un Pôle financier public qui reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public exerçant des missions de service public et d'intérêt général.** Ce pôle financier agissant comme un organisme bancaire permettrait une politique d'investissement à long terme sans avoir recours aux marchés financiers.

### **LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL CONTINUE D'AUGMENTER**

Sur le réseau routier national, la circulation augmente de 2,5 % : elle continue d'augmenter sur les autoroutes et voies rapides (+ 2,3 % dont + 1,9 % sur les autoroutes concédées) et sur les autres routes nationales (+ 4,2 %).

La circulation sur les routes départementales et locales (réseau secondaire) augmente faiblement (+ 0,3 %).

\*Source : compte de transports de la Nation 2017



## La CGT et le CGCV, 70 ans d'histoire, d'actions et des projets....

Des générations de militants de la CGT se sont investies dans le CGCV et d'autres militants viendront encore gérer et renouveler le CGCV pour que nos jeunes puissent demain, comme hier partir en vacances de manière sociale et solidaire dans de nombreux pays, dans un cadre sécuritaire ou le projet éducatif est aussi important que la destination.

### Pourquoi il y a des « administrateurs CGT » au CGCV ?

Le Centre de Gestion des Colonies de Vacances est le nom officiel de l'association de loi 1901 que de nombreuses personnes connaissent sous le sigle CGCV. Un jour, un été, une fillette d'une dizaine d'année, regardant le sigle avec la candeur de son âge, a donné un autre sens au sigle CGCV... Elle a dit avec toute l'assurance d'une petite fille « je sais ce que signifie CGCV... C'est Génial Comme Vacances ! ». Une parole tout de suite adoptée car elle portait le sentiment profond vécu par les jeunes pendant leurs vacances passées au CGCV.

En 1947, l'Etat finance les colonies de vacances à hauteur de 90%. C'est le début du CGCV. Par la décision des fédérations syndicales CGT/FO/CFTC/CGC, le 25 juillet 1958, le CGCV

adopte le statut associatif (loi 1901). Cette construction s'appuyant sur le paritarisme syndical et disposant d'une totale autonomie pour conduire ses actions est dans ce schéma d'organisation depuis 60 ans.

L'association CGCV dispose d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un bureau.

Ainsi, chaque fédération syndicale présente au CGCV nomme 4 représentants actifs et peut nommer 1 représentant retraité. Le représentant retraité n'a pas de voix délibérative au sein de l'association. Ainsi l'association est pourvue de 16 actifs et 4 retraités de 4 organisations syndicales différentes et ayant des profils très diversifiés. Ainsi, dans la délégation CGT, par exemple, il y a deux directeurs de centres de vacances, des profils plus techniques et des localisations en France permettant de gérer des accueils de vacances spécifiques.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an (fin mai/juin) et environ 4 conseils d'administration ponctuent l'année statutaire de l'association. Le bureau du CGCV est composé d'un président, d'un Vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire général. Les statuts de cette association stipule

que chaque organisation syndicale soit représentée. Ainsi, la pluralité syndicale est représentée jusqu'au sommet de l'association.

Pour des observateurs peu attentifs ou mal intentionnés, ce montage syndical pourrait apparaître comme étant peu fiable et peu performant. Hors, l'histoire de ces 70 dernières années nous indique les points forts du CGCV. La stabilité de la gouvernance avec seulement 4 Présidents du CGCV en 60 ans, un nombre de jeunes accueillis qui s'est maintenu et renforcé dans le temps, même dans les périodes de replis des effectifs du ministère. Une structure qui s'adapte aux évolutions des pratiques avec dans les années 60 l'émergence de la société des loisirs, dans les années 90 avec le renforcement des mobilités internationales et de nos jours la société numérique et connectée.

Au-delà de la nécessité d'éloigner les enfants des villes insalubres dans les années 50, le CGCV d'aujourd'hui a un projet éducatif se concentrant sur l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en collectivité, en permettant aux jeunes de s'épanouir, d'apprendre les règles du vivre et faire ensemble. Ainsi, les administrateurs CGT ont contribué à définir des orientations telles que le respect des populations

Pour la CGT vos représentants sont :

Fabrice BOUQUET	fabrice4500@gmail.com	En charge du lien CGT/CGCV pour la fédération CGT et membre de la commission financière
JARDIN Dominique	dominique.jardin0117@orange.fr	Vice-Président du CGCV et membre des commissions transports et éducation
CAPILLO Carlo	carlo.capillo@cerema.fr	Membre de la commission transport et matériel
ILHE Lucie	lucie.ilhe@developpement-durable.gouv.fr	Membre de la commission éducative et représente le CGCV au CRCAS Occitanie, Directrice de séjours
BESENVAL Claude	cbesenval@wanadoo.fr	Retraitée et en charge du suivi des séjours d'hiver t membre de la commission transports et matériel

visitées, de l'environnement et des choses matérielles. L'émancipation, la socialisation et la responsabilisation passent par la mise en application de valeurs comme la laïcité, la fraternité, la citoyenneté, la diversité, la solidarité et la générosité. Mais comme ce doit aussi être un environnement de vacances, les administrateurs CGT au CGCV ont à cœur que nos enfants puissent être dépaysés, découvrir, pratiquer des activités culturelles, sportives et des loisirs ludiques. Les moments de repos et les moments forts entre jeunes sont aussi parties intégrantes des vacances.

Le CGCV est donc une « intersyndicale » de production pérenne qui permet de construire et réaliser avec professionnalisme des séjours de qualité pour nos jeunes et dans un cadre de sécurité sur lesquels les administrateurs CGT sont particulièrement attentifs. La souplesse et la réactivité du CGCV permet de concevoir et produire en interne l'ensemble des séjours ce qui permet de compresser les coûts et de permettre une accessibilité tarifaire aux agents.

## **Quels sont les grands enjeux de la CGT pour le CGCV pour les années à venir ?**

Le CGCV est une association qui a pour but d'envoyer les enfants des collègues en vacances avec des tarifs solidaires, un souci de sécurité et un projet éducatif cohérent avec nos valeurs syndicales.

Pour réaliser ses objectifs, le CGCV a besoin de ressources. Ces ressources sont principalement des subventions de l'employeur dans le cadre de son action sociale et les contributions des familles.

L'employeur permet aussi l'occupation de locaux et de centres de vacances.

La CGT a comme revendication que les employeurs renforcent leurs engagements financiers pour l'association et pour les vacances des enfants des agents et que ce renforcement des moyens permette de faire diminuer le reste à charge des parents. Dans cet objectif, la négociation de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) que le CGCV signe avec l'administration est essentiel. La CGT est attentive à ce que les financements d'une part et l'ensemble des facilités donné au CGCV pour réaliser l'action sociale du ministère puissent être renforcé et pérennisé. La subvention issue de cette négociation sur la CPO aura un impact sur les tarifs acquittés par les familles. La délégation CGT au CGCV pense qu'une réforme de la grille tarifaire allant vers plus de solidarité mais aussi plus de lisibilité doit être menée. La priorité devant être donnée aux enfants des parents issus de nos champs professionnels avec la prise en compte d'éléments sociaux tels qu'enfants porteurs de handicap, parents célibataires, familles nombreuses, etc.

## **Les orientations de la FNEE-CGT ont été fixées et les mandats les portent au sein du CGCV.**

La diversification des activités du CGCV sans compromettre l'accueil des jeunes pendant les périodes de congés scolaires doit permettre la viabilité sur le long terme du CGCV et lui permettre de trouver des ressources nouvelles pour améliorer encore son accueil.

L'adaptation des destinations vis-à-vis de la demande des jeunes sans pour autant aller à l'encontre des engagements socio-éducatifs définis.

Le renforcement de la gestion immobilière des centres de vacances de

l'Etat qui contribuent à l'accessibilité financière et de l'accueil des plus jeunes avec du matériel et des aménagements adaptés (hauteurs des tables, des robinets, etc.). La sauvegarde du patrimoine des 4 centres de l'Etat avec la responsabilité du propriétaire de mettre en œuvre l'ensemble des travaux afin de garantir la sécurité et la qualité de l'accueil de nos enfants.

Le renforcement de l'offre pour l'ensemble des classes d'âge en se tournant vers « l'interministériel » pour pouvoir accompagner nos agents qui choisissent ou subissent la mobilité.

Continuer à reconnaître l'engagements des agents de nos ministères dans le CGCV par la mise à disposition d'agents pour occuper les fonctions d'animateurs, de directeurs dans les centres de vacances et des bénévoles pour organiser la logistique lors des convois d'hiver et surtout d'été.

Investir dans la ressource humaine pour faire croître et diversifier son activité afin de renforcer ses capacités de financement au profit des enfants du ministère. Le développement de classe verte est un axe à privilégier sur les centres gérés par le CGCV.

La qualité des séjours tout comme l'adaptation aux outils numériques sont, en ce moment, au cœur de la réflexion des administrateurs CGT au CGCV.

Accéder à la rubrique CGCV de notre site

La CGT est particulièrement fière de permettre depuis trois ans l'accueil de migrants dans certains centres dont elle a la gestion. Cet accueil répond à la prise en compte de la dignité humaine et à l'hospitalité. Cet accueil a été réalisé sans remettre en cause l'accueil des enfants pendant l'été et sans prendre un centime sur l'organisation des séjours de vacances. Les militants des organisations syndicales ayant été les chevilles ouvrières de cet accueil.



## Action sociale

Pour commencer il est bon de faire un petit rappel sur notre action sociale ministérielle. Celle-ci fut créée en 1985, afin d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles ainsi que des retraités du ministère. Ce système d'oeuvres collectives ou individuelles couvre plusieurs domaines dont la restauration, le logement, l'enfance et les initiatives locales.

Notre action sociale est constituée sur trois niveaux :

- le Comité Central d'Action Sociale (CCAS) qui est l'instance de concertation au niveau

national (composé de membres des organisations syndicales représentatives, aujourd'hui présidé par la CGT)

- les Commissions Régionales de Concertation de l'Action Sociale (CRCAS) qui ont pour objet l'application de la politique mise en place par le CCAS
- les CLAS (comités locaux d'action sociale) qui gèrent les actions de proximité par services

### Les prestations sont de deux sortes

Les prestations individuelles recouvrent : les aides aux enfants et à la petite enfance

les aides à la scolarité et études supérieures (Prestation Unique au Soutien à la Scolarité - PUSS)

les aides à l'installation et au logement personnel

les aides financières et prêts

les mesures en faveur des retraités, ainsi que la politique en faveur des travailleurs handicapés

Les actions collectives concernent :

La restauration collective des agents

Les crèches

Les centres de vacances, les unités d'accueil

Les centres de loisirs sans hébergement

Les logements des personnels actifs et retraités sur Paris et hors logement de fonction

Les actions collectives menées au sein de chaque Comité Local d'Action Sociale (CLAS), sur tous les territoires.

Bien que publié il y a maintenant un peu plus de 33 ans, l'arrêté ministériel sur l'action sociale a été à plusieurs reprises toiletté au fil des années et pour la dernière fois en 2014. Mais depuis, la réforme territoriale avec ses ravages a redéfini les périmètres de région et de proximité. En novembre 2017 le CCAS a réuni l'ensemble des 136 présidents de CLAS sur deux jours à Paris pour débattre du bilan des actions, des problèmes rencontrés ainsi que du devenir de notre action sociale. Il est ressorti de ces journées que l'arrêté n'était plus à la hauteur des attentes de chacun. et c'est donc sur une trame établie avec l'ensemble des revendications que le CCAS a commencé à travailler sur l'arrêter et la note explicative, afin de donner au prochains Présidents les moyens de leurs actions avec un texte correspondant à notre action sociale de demain.

Un dernier rappel pour finir sur nos revendications, la CGT est pour une action sociale qui répond aux besoins de tous actifs et retraités et sur tous les domaines, que ce soit individuelle ou collective. A ce titre vous trouverez sur le site de la FNEE-CGT tout les détails des prestations, revendications et travaux concernant le sujet.

Lien: <http://equipementcgt.fr/spip.php?rubrique35>



**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**

## **En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.**

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

**Plus d'information sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.